

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« *Le Règlement N°2025-121 établissant l'entente de principe à la répartition des revenus découlant des projets éoliens sur le territoire de la MRC de Montmagny* » a été adopté par le Conseil des maires le 9 septembre 2025 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site www.montmagny.com/ dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 5^e jour de janvier 2026.

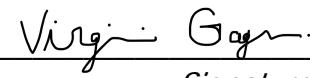
La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné.e, Virginie Gagnon, greffier.ère-trésorier.ère de la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 9 et 16 heures, le 6^e jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de janvier 2026.



Signature